

SwissLife Liberté Plus,
SwissLife Horizons,
Dynalba,
SwissLife Stratégic GP,
SwissLife Stratégic Plus,
SwissLife Stratégic,

Swiss Life Liberté,
SwissLife Evolution,
SwissLife Référence Retraite,
Capi Stratégic GP,
Capi Stratégic Plus,
Capi Stratégic



Avenant aux Dispositions Générales du contrat valant note d'information Demande de souscription à l'Unité de Compte structurée Objectif Avril 2010 Capitalisation - XS0466399283

Attention, cet avenant doit impérativement être retourné accompagné du bulletin d'opération traditionnel. En cas de demande de souscription parvenant à l'Assureur après le 08/04/2010 à 12 heures, l'opération sera réalisée sur le marché secondaire.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :
Contrat :
Numéro :
Conseiller :

Par défaut, les règles applicables aux Unités de Compte, décrites aux Dispositions Générales des produits, s'appliquent. Les articles suivants précisent les caractéristiques propres à la souscription d'une Unité de Compte structurée.

1 - Généralités concernant les Unités de Compte Structurées

Les Unités de Compte structurées sont des produits financiers dont la caractéristique est de présenter une performance conditionnelle qui n'est constatée qu'à la date de maturité et dont les paramètres sont prédéfinis en fonction des évolutions des marchés financiers. La valeur liquidative dépend de l'évolution du(des) sous-jacent(s) et également d'autres facteurs liés aux marchés financiers. Les Unités de Compte structurées se présentent, selon les émetteurs, sous différentes formes juridiques (non exhaustive) : obligation, FCP (Fonds Commun de Placement), EMTN (Euro Medium Term Note), BMTN (Bon à Moyen Terme Négociable).

Cette performance conditionnelle ne représente pas un engagement de l'Assureur. L'Assureur ne garantit pas non plus le Souscripteur vis-à-vis de l'éventuel risque de défaut de l'émetteur de l'Unité de Compte structurée, ce risque étant intégralement assumé par le Souscripteur. Comme pour toute Unité de Compte, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur leur nombre, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les produits éventuels attachés à une Unité de Compte structurée sont réinvestis sur le fonds Euro, les montants remboursés à maturité ou éventuellement par anticipation sont investis sur une Unité de Compte monétaire choisie par l'Assureur. Le Souscripteur aura la possibilité ensuite de réaliser un arbitrage sans frais du montant atteint sur l'Unité de Compte monétaire vers les Unités de Compte de son choix.

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que la performance conditionnelle d'une Unité de Compte structurée et son éventuelle garantie en capital, ne sont constatées qu'à la date d'échéance. Ainsi, le choix d'une Unité de Compte structurée entraîne des conséquences sur la durée conseillée du maintien de cette Unité de Compte et donc également sur la durée du contrat d'assurance. Il est en principe recommandé au Souscripteur de rester investi sur cette Unité de Compte jusqu'à son échéance prévue. En cas d'arbitrage ou de rachat entraînant le désinvestissement de cette Unité de Compte avant cette échéance, sa valeur de remboursement sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Cette valeur pourra être très différente (inférieure ou supérieure) du montant résultant de l'application de la formule annoncée dans le document présentant les caractéristiques principales de l'Unité de Compte structurée.

2 - Points particuliers concernant l'Unité de Compte Structurée Objectif Avril 2010 Capitalisation - XS0466399283

Pour investir sur l'EMTN Objectif Avril 2010 Capitalisation - XS0466399283 émis par Barclays Bank PLC (S&P AA-), il est recommandé que la date de fin de contrat soit égale ou supérieure au 23 avril 2018. La durée de placement recommandée est de 8 ans.

L'EMTN Objectif Avril 2010 Capitalisation - XS0466399283 est un **produit à capital non garanti et présente des risques de perte en capital** à l'échéance ou en cas de rachat anticipé.

Les particularités de fonctionnement et des objectifs de ce support ont été présentés au Souscripteur lors de la remise et de la présentation de la brochure présentant leurs caractéristiques principales, notamment :

- La nécessité de souscrire avant le 09/04/2010 inclus pour bénéficier pleinement des performances du produit. Dans l'hypothèse d'une souscription postérieure, les valeurs de référence restent celles constatées le 09/04/2010.
- La nécessité de souscrire à la garantie plancher en cas d'investissement sur l'Unité de Compte Objectif Avril 2010 Capitalisation lors de la souscription d'un contrat d'assurance vie.
- Le mécanisme de déclenchement du remboursement anticipé pouvant conduire à une durée d'investissement de trois ans.
- Le mécanisme de coupons annuels plafonnés à 7,3 % dépendant de l'évolution de l'indice DJ Eurostoxx 50.
- Différents scénarii de performances dont un défavorable présentant une perte en capital.

Le produit comporte un risque crédit : une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur aurait un impact négatif sur le cours du titre, l'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de rembourser son emprunt et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu.

Fait à le

Signature(s) du(des) Souscripteur(s) précédée(s) de la mention manuscrite " Lu et approuvé " :

Conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 dite " Informatique et libertés " modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, nous vous informons que le responsable du traitement de vos données personnelles est le Département Marketing de Swiss Life, 1 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59671 Roubaix Cedex 01, auprès duquel vous pourrez exercer vos droits d'accès et de rectification prévus par les Articles 39 et 40 de la loi précitée. Les données personnelles recueillies sont indispensables et seront exclusivement utilisées, dans le strict respect de la protection des données à caractère personnel, pour le suivi de votre dossier et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du Groupe Swiss Life, destinataires, avec ses mandataires et réassureurs, de l'information. Le défaut de réponse aux informations demandées peut avoir pour conséquence le non traitement de votre dossier. Compte tenu de ses obligations légales, le responsable du traitement met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ex. 1 : SwissLife Assurance et Patrimoine - Ex. 2 : Interlocuteur commercial. - Ex. 3 : Souscripteur